

Lotissement à usage principal d'habitation " La Marguerite "

PA12 - ENGAGEMENT DE CREATION D'UNE ASSOCIATION SYNDICALE

La société LOTIPROMO, représenté par M. Philippe PAJOT, domiciliée 4 Square John Bardeen – 85300 CHALLANS, maître d'ouvrage du lotissement "La Marguerite" situé Route de la Bloire à CHALLANS (85).

prend l'engagement, conformément à l'article R 442-7 du Code de l'Urbanisme :

- de constituer une association syndicale des acquéreurs de lots à laquelle seront dévolus la propriété, la gestion et l'entretien des portions de voirie, réseaux et équipements communs de cette opération ;
- de provoquer la réunion d'une assemblée de ladite association syndicale dans le mois suivant l'attribution de la moitié des lots ou au plus tard dans l'année suivant l'attribution du premier lot, afin de substituer à l'organe d'administration provisoire de l'association un organe désigné par cette assemblée.

A CHALLANS,
Le 15/09/2021



GÉOUEST

DES EXPERTS POUR DES CONSEILS SUR MESURE

26 rue J.Y Cousteau ■ BP 50352
85009 LA ROCHE SUR YON CEDEX
Tél. 02 51 37 27 30 ■ contact@geouest.fr

